

**NO TAV, TERRORISME E CONTRE-  
INSURRECTION**

**PREMIERE PARTIE. WELCOME TO THE  
TERRORDOME**

**Démonter le discours antiterroriste**

*Cette brochure est la première partie d'un texte sur les implications de l'accusation de terrorisme portée contre quatre personnes appartenant au mouvement No TAV et arrêtées le 9 décembre 2013.*

*Elle est le fruit de discussions avec des camarades en Italie et en Europe qui ont été confrontés à ce type d'accusation. Nous les remercions pour les précieuses intuitions qu'ils nous ont transmis.*

*Cette brochure a été publiée en Italie le 10 mai 2014, à l'occasion de la manifestation à Turin en solidarité aux quatre inculpés à tous les No TAV actuellement en procès.*

*Les deux autres parties du texte seront publiées à l'occasion du procès, qui s'ouvrira le 22 mai.*

*Liberté pour Chiara, Claudio, Mattia et Niccolò !*

## **Préambule. Les arrestations de Chiara, Claudio, Mattia e Nicolò**

*Le 9 décembre 2013 à l'aube, la police perquisitionne divers appartements à Turin et à Milan, sur mandat du parquet de Turin. Quatre personnes, toutes impliquées dans la lutte contre la construction de la ligne à grande vitesse dans le Val de Susse, sont arrêtées. Elles sont accusées d'« attentat à visée terroriste, acte de terrorisme par usage d'engins mortels et explosifs, détention d'armes de guerre et dégradation », chefs d'inculpations pour lesquels est prévue une peine minimum de vingt ans de réclusion.*

*Chiara, Claudio, Mattia et Nico – c'est ainsi que s'appellent les quatre No TAV arrêtés – sont aujourd'hui incarcérés sous le régime AS2 (Haute Sécurité) dans trois prisons italiennes : Alessandria, Ferrara et Rebibbia (Rome). Leur procès débutera le 22 mai 2014 et aura pour cadre le tribunal-bunker de la prison de Turin.*

*Les faits pour lesquels ils sont poursuivis remontent à la nuit du 13 au 14 mai 2013. Cette nuit-là, le chantier du tunnel de Chiomonte fut attaqué par un groupe d'anonymes qui lancèrent des cocktails molotov en direction des engins qui permettent de creuser dans la montagne. Ce fut une action de sabotage. Il y en eut bien d'autres avant et après dans l'histoire du mouvement No TAV, comme dans l'histoire de toute lutte contre les dévastations imposées par le progrès capitaliste.*

*C'est au cours de l'été 2013 que l'accusation de terrorisme est entrée pour la première fois en scène comme instrument supplémentaire dans la campagne de répression déjà en cours depuis des années contre le mouvement No TAV. Au mois d'août, des maisons et des lieux affiliés au mouvement, comme l'auberge « La Credenza » à Bussoleno, furent perquisitionnés et des personnes déjà mises en examen pour attentat à visée terroriste.*

# Introduction. Démonter le discours sur le « terrorisme »

Peur, angoisse, bombes qui explosent, immeubles qui s'effondrent, mares de sang, corps mutilés, civils innocents froidement massacrés, menace invisible qui peut frapper à tout moment et en tout lieu : telles sont les images qui viennent à l'esprit lorsqu'il est question de terrorisme. Et dans le contexte italien, il faut ajouter un autre aspect : les « années de plomb », les attentats de Piazza Fontana et de la gare de Bologne, les groupes de lutte armée, un passé sombre et sinistre évoqué dans de nombreux articles et reportages sur le mouvement No TAV.

Pour un observateur extérieur, la première question qui devrait se poser est la suivante : « mais qu'est-ce que l'engin incendié dans le chantier de Chiomonte a à voir avec Ben Laden ou avec l'attentat de Piazza Fontana? » Le fait est que les arrestations de Chiara, Claudio, Mattia et Nico n'ont jusque là pas provoqué une indignation générale et n'ont pas ouvert de grandes réflexions. Il faut rappeler que ces arrestations ne sont que la dernière pierre d'un édifice linguistique et affectif construit avec patience grâce aux efforts conjoints de la politique, de la magistrature et de la presse. On ne compte plus les articles, interviews, journaux télévisés basés sur d'étranges insinuations, des références obscures à de « nouvelles Brigades Rouges », des éléments de langage subtils, des formules répétées *ad nauseam*. Il s'agit désormais de démonter de manière tout aussi méticuleuse cette magnifique construction. Nous avons affaire ici à une fiction très efficace, une abstraction qui se donne pour absolument réelle et confirmée par les faits, une simple équation qui hier encore aurait semblé absurde à tout le monde, mais qui a aujourd'hui acquis tous les traits d'une vérité scientifique : « No TAV = terroristes ».

Comment en sommes-nous arrivés à devoir assister à un procès pour terrorisme contre quatre personnes qui, si l'accusation tient, auraient au maximum saboté un compresseur, une machine de quelques milliers d'euros? Rappelons qu'il n'y a eu aucun blessé, et qu'aucun sentiment de peur ne s'est diffusé dans le pays au lendemain du sabotage. Au contraire,

de nombreux sourires sont apparus sur les visages des habitants de la vallée et des sympathisants du mouvement dans tout le pays à la lecture de la nouvelle. La nuit du 13 mai 2013 a eu lieu un simple sabotage, comme il y en a eu des milliers depuis qu'existent les machines, dans les usines, les chantiers et les villes du monde entier. Pourquoi donc ce sabotage particulier a-t-il reçu le qualificatif de « terrorisme »?

Le procureur de Turin ne s'est pas réveillé de mauvaise humeur un matin, avec l'idée de nommer terrorisme une action qui n'a rien à voir avec le terrorisme. Ce n'est pas par méchanceté, ce n'est même pas qu'ils en veuillent à ces quatre personnes en particulier. Cette histoire de terrorisme n'est pas strictement liée au parquet de Turin, ou au Parti Démocrate et ni même à la ligne Lyon-Turin. Elle n'est pas non plus explicable par le contexte politique italien actuel. Elle fait partie d'une tendance mondiale, elle est liée à un changement global dans la façon de gouverner les hommes, que les procureurs de Turin ne font que suivre aveuglément. Insérés dans un cadre politique mondial qui les dépasse, ils cherchent simplement, avec un certain zèle, de poursuivre leur carrière et de soutenir les valeurs de l'ordre démocratique auquel ils ont juré fidélité, rien de plus, rien de moins.

Si l'on veut comprendre ce qui se cache derrière cette accusation, il faudra donc enquêter un peu plus en amont. On découvrira que l'instrumentalisation de la menace « terroriste » n'est en rien spécifique à la lutte contre le TAV et que cette histoire a déjà été écrite et réécrite cent fois. Si nous tentons de rappeler brièvement ici la généalogie générale de l'usage de ce type d'accusation et les conditions d'émergence de ce cas spécifique, c'est pour y trouver des antidotes, des instruments pour saper les fondements du discours sur le « terrorisme ».

# 1. Généalogie du terrorisme et de l'antiterrorisme

## *La Révolution Française et la Terreur d'Etat*

L'histoire du terme « terrorisme » est singulière, et en même temps exemplaire. Elle démontre à quel point les mots sont des instruments de pouvoir et des enjeux au centre de conflits séculaires. Les mots ne se contentent pas de décrire le monde tel qu'il est. Ils lui donnent forme, ils le produisent, ils sont une puissance matérielle. Le champ linguistique est un champ de bataille, comme peuvent l'être les rues des villes ou les bois à flanc de montagne.

Le mot « terrorisme » apparaît pour la première fois en novembre 1794 pour décrire la doctrine de la Terreur mise en œuvre par le gouvernement révolutionnaire en France de 1792 à 1794. Le terrorisme était donc à l'origine une doctrine *d'Etat*. Comment donc a-t-il pu finir par signifier exactement le contraire, c'est-à-dire l'usage de la violence indiscriminée de la part de groupes ou d'individus – en somme de n'importe quel sujet à l'exception de l'Etat – contre l'Etat ? Dire que le sens d'un mot évolue au cours de l'histoire est une banalité. Le fait qu'il finisse par revêtir une signification diamétralement opposée à sa signification initiale indique en revanche l'importance du dispositif politique en question et rappelle les controverses dont il a été l'objet.

La formule « le terroriste, c'est l'Etat », sur laquelle nous reviendrons, évoque les origines étatiques de l'usage de la terreur comme instrument de gouvernement. Cet usage ne s'est pas éteint en 1794, bien au contraire. La terreur est devenue l'un des outils à disposition de tous les pouvoirs étatiques modernes, des « dictatures » comme des « démocraties », pour rétablir l'ordre en cas de troubles trop importants. Le bruit des bombes de Piazza Fontana et de la gare de Bologne résonne encore en Italie et nous rappelle la nature potentiellement « terroriste » de *tout* Etat, qui peut refaire surface chaque fois que la situation l'exige. La terreur, baptême de sang de l'Etat moderne, peut revenir sous forme explicite et brutale dans

certains cas. Mais c'est d'une façon bien plus douce et insidieuse, comme menace de fond, qu'elle imprime sa marque à la vie quotidienne sous la domination de l'Etat. La terreur – possible, potentielle, presque toujours implicite – est l'un des éléments qui confèrent à l'Etat sa puissance magique, son caractère presque divin.

La République Française finira par renier cette histoire, en condamnant les « excès » de 1792, opposés aux vertus « réformatrices » et « modérées » de 1789. De manière générale, l'Etat ne peut assumer ses origines violentes et sanguinaires étant donné que la soi-disant « fin de la violence » est la source même de sa légitimité, sa prétendue raison d'être. La stabilisation du nouveau pouvoir après toute révolution implique toujours la réécriture de l'histoire et la suppression de ses aspects les plus violents.

*XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles : peuples colonisés, révolutionnaires et partisans*

Le terme « terrorisme » commence donc sa mutation au lendemain de la Révolution Française. En Irlande, en Inde et au cours d'autres révoltes contre l'impérialisme britannique dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, il prendra le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Cette distorsion du sens du mot « terrorisme » servira à dénigrer l'action politique violente de groupes ou d'individus contre un Etat jugé illégitime. A la lecture des justifications que se donnaient alors les puissances occidentales, l'histoire de la colonisation prend la forme d'une longue liste d'opérations contre de prétendus « terroristes » qu'il s'agit de d'éliminer, d'emprisonner ou de rééduquer. Rappelons que le bombardement à l'aveugle, l'usage des gaz de combat, le camp de concentration et le génocide sont des inventions de la politique coloniale. Les peuples résistant à la colonisation n'ont jamais été reconnus comme des ennemis extérieurs qu'il s'agissait de battre militairement. Ils ont toujours été considérés comme arriérés, infantiles, sauvages, terroristes et donc à *éliminer*, en les absorbant, en les éduquant, en les domestiquant ou en les supprimant physiquement.

Il a été amplement démontré dans quelle mesure les tragédies européennes du XX<sup>ème</sup> siècle furent le fruit du retour de techniques politiques expérimentées dans le contexte colonial au sein même des pays occidentaux. L'usage de la catégorie de terrorisme ne fait pas exception.

Les révolutionnaires en tout genre, les nationalistes en lutte contre les grands empires, les partisans qui se soulevèrent contre l'occupation de leur patrie : tous reçurent l'appellation de « terroristes ». Il est intéressant de noter que la propagande antiterroriste de la part de l'Etat atteint son point le plus haut dans l'histoire au moment même où la terreur d'Etat est utilisée et perfectionnée au maximum. L'exemple le plus évident est bien entendu celui de la propagande organisée contre les partisans, systématiquement désignés comme terroristes au cours de l'occupation nazie et fasciste alors même que l'occupant fait un usage quotidien de la terreur, en particulier à travers les exécutions d'otages civils en représailles contre les actions des partisans.

L'arsenal antiterroriste s'affirme pleinement vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La conjonction de quatre facteurs explique l'apparition de cet instrument dans la boîte à outils de l'appareil d'Etat à cette époque :

- la stabilisation de l'Etat au lendemain vague révolutionnaire (après 1848)
- les expérimentations dans les colonies (dont nous venons de parler)
- l'émergence du mouvement révolutionnaire moderne (socialiste, puis anarchiste et communiste)
- la naissance de la presse de masse

### *Terrorisme et spectacle*

Dès l'origine, le discours antiterroriste, comme l'acte de terreur du reste, est avant tout un instrument de propagande, c'est à dire de diffusion d'affects de masse. Il se base sur la construction de figures, sur la circulations d'images, sur la transmission d'émotions à large échelle. Par conséquent, ce type de discours était impensable avant l'existence d'une part d'instruments de diffusion massive d'information et d'autre part d'un public suffisamment inquiet, passif et séparé de toute expérience.

La chasse au « terroriste », de ce point de vue, est symétrique à l'action du « terroriste » : il s'agit avant tout d'une démonstration, d'un geste spectaculaire destiné à marquer les esprits. Tout comme Al-Qaïda a besoin des télévisions du monde entier pour répéter partout et à l'infini l'image des tours jumelles qui s'effondrent, le gouvernement américain a besoin



d'une circulation mondiale d'images d'invasions militaires et de tapis de bombes qui s'abattent sur le Moyen-Orient. Sans médias, sans médiation de tous les rapports sociaux par des images, pas de terrorisme, pas d'antiterrorisme.

Certains ennemis de l'Etat, du capitalisme ou de l'Occident accepteront de se mouvoir sur ce terrain. Dire qu'il n'existe pas de terrorisme en dehors du terrorisme d'Etat n'est pas tout à fait vrai. Le terrorisme n'est pas une pure invention du discours antiterroriste. Il faut faire attention à ne pas accorder la moindre place aux interprétations complotistes lorsque l'on aborde ces questions.

Des pratiques de terreur en dehors de l'Etat ont existé et existent encore. Certains ce sont même revendiqués terroristes, entrant totalement dans le jeu de l'Etat et se mettant en scène dans un théâtre spécialement préparé par ce dernier. Certains révolutionnaires russes de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle se sont appelés terroristes, accordant une signification positive à ce terme. D'autres, sans revendiquer l'appellation, ont mis en œuvre la pratique de la terreur, à l'aide de bombes, de massacres et d'attentats indiscriminés. N'importe qui peut se prétendre révolutionnaire, mais s'il fait usage des mêmes pratiques de terreur que l'Etat et s'il subordonne intégralement les moyens aux fins, il cesse de fait de l'être.

### *Les années 1970, la spécificité italienne*

L'Italie a une histoire particulière en ce qui concerne l'usage de la catégorie de terrorisme. La dernière grande vague révolutionnaire en Europe a eu pour cadre l'Italie et a été endiguée en grande partie à l'aide de cet instrument. C'est cette histoire qui revient chaque fois que les années 1970 sont évoquées aujourd'hui. Il est toujours question d'« années de plomb », d'« années sombres », de « saison sanglante ». Ces termes, qui sont ceux de l'historiographie officielle sur cette époque, ne reflètent en rien l'atmosphère réelle de ces années, qui ont été avant tout des années de joie, d'enthousiasme, d'euphorie. Depuis l'automne 2013, le jeu préféré de certains journalistes semble être celui qui consiste à rapprocher le plus de fois possible les mots « No TAV » des mots « Brigades Rouges », afin de faire coïncider deux mondes très lointains l'un de l'autre, n'hésitant pas

à construire à cet effet les montages et les distorsions de sens les plus biscornus, à la manière des surréalistes ou du théâtre de l'absurde.

L'Italie s'est distinguée comme laboratoire d'avant-garde aussi bien en matière de terrorisme d'Etat qu'en ce qui concerne l'usage de l'antiterrorisme comme instrument contre-insurrectionnel. De la fin des années 1960 au début des années 1980, la péninsule a connu simultanément *un usage brutal de la terreur de la part de l'Etat* et *un usage de l'accusation de terrorisme à l'encontre de ceux qui luttaien contre l'Etat*. La confusion créée pour éliminer le soulèvement révolutionnaire qui traversait alors le pays est encore entretenue aujourd'hui par la narration dominante sur cette époque. Qu'il ait été l'œuvre des fascistes, des services secrets ou de la police, le terrorisme italien a été avant tout un terrorisme d'Etat. Cela ne signifie pas que derrière toutes les actions armées se cachait l'Etat ou les services secrets de tel ou tel pays, comme le soutient le complotisme, maladie chronique due à la confusion organisée à l'époque et qui continue hélas à subsister aujourd'hui de manière diffuse. Les épisodes de violence aveugle et indiscriminée utiles à l'instauration d'un climat de terreur ont en revanche toujours été un monopole de l'Etat et de ses serviteurs en uniforme ou en civil.

Un théorème étrange et rarement vérifié justifie les références actuelles aux années 1970 de la part des hommes politiques, des journalistes et des magistrats. Il pourrait se formuler ainsi : le sabotage, l'action directe, la violence contre les choses aurait pour suite logique un passage à la violence ciblée contre les personnes. En somme, le discours est le suivant : ceux qui aujourd'hui lancent des pierres ou sabotent des machines pourraient finir demain par commettre des assassinats ciblés. On ne compte plus les articles de journaux ou les déclarations de politiciens qui affirment que certes, les années de plomb ne sont plus à l'ordre du jour, mais qu'elles ne sont au fond pas si lointaines, parce qu'on commence par des sabotages et puis... Il serait urgent de démontrer précisément ce théorème, qui nie toute différence substantielle entre des options politiques pourtant bien différentes. Désigner comme « terroristes » les organisations armées qui, à la différence de l'Etat, ne faisaient pas un usage aveugle et indiscriminé de la violence était déjà un mensonge. Appliquer aujourd'hui la notion de « terrorisme » au sabotage d'un compresseur l'est tout autant.

L'accusation portée contre Chiara, Claudio, Mattia e Nico semble contenir en concentré tout le théorème en question. Ils sont mis en examen pour un acte de terrorisme qui aurait mis en danger *la vie des personnes* ! Le parquet prétend que l'incendie du compresseur aurait produit une fumée qui aurait pu éventuellement asphyxier les policiers et les ouvriers présents sur le chantier ! Combien de conditionnels, combien d'idéologie contenue dans un récit qui se donne pour objectif ! Toute l'accusation repose sur des constructions idéologiques héritées des années 1970, au cours desquelles certains procureurs étaient déjà en fonction. Il convient de rappeler que certains d'entre eux font partie des inventeurs même de ces éléments d'idéologie.

Si aujourd'hui quelque chose nous rappelle effectivement les années 1970, ce sont les discours et les pratiques des agents de l'Etat, toute proportions gardées. Et s'il y a une campagne de terreur en cours, ce sont eux qui la mènent, que ce soit par les provocations des magistrats, les châteaux de cartes construits par la presse ou les violences de la police. La stratégie de la tension n'a pas forcément besoin d'attentats, elle peut tout aussi bien être alimentée à basse intensité.

*Du 11 septembre 2001 à aujourd'hui : « chaque citoyen devient un terroriste en puissance »*

L'attaque contre le World Trade Center du 11 septembre 2001 et les attentats de Madrid en 2004 et Londres en 2005 marquent le début d'une nouvelle ère du discours antiterroriste et de l'application de la doctrine antiterroriste. Le *Terrorism Act* au Royaume-Uni (arrivé en avance, dès 2000), le *Patriot Act* aux Etats-Unis (2001) et la décision-cadre du Conseil de l'Union Européenne (2003) étendent presque à l'infini la sphère d'applicabilité du délit de terrorisme. Tout au long de la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle, une série d'autres mesures législatives viendront renforcer encore l'arsenal à disposition de l'Etat pour prévenir et réprimer la « menace terroriste ». Cette évolution se traduira dans le droit italien avec le *pachetto Pisanu* de 2005.

Toutes les études sur la question montrent que la période qui s'ouvre au lendemain du 11 septembre ne voit pas naître une nouvelle politique

antiterroriste. Les attentats servent de prétexte pour renforcer une politique déjà en cours et pour en étendre le champ d'application. Il s'agit d'élargir la logique de gestion de la dissidence politique au moyen de l'accusation de terrorisme, déjà mise en œuvre tout au long de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, par les Américains contre le mouvement noir, par les Anglais contre les militants d'Irlande du Nord, par les Espagnols contre les indépendantistes basques, par les Italiens contre les organisations combattantes d'extrême-gauche et ainsi de suite.

Depuis 2001, le terroriste est devenu une sorte de figure générique pour toutes les manifestations du Mal, pour tout ce qui s'oppose à la politique impériale. La lutte contre le « terrorisme » est au centre de la politique extérieure des Etats-Unis (*Global War on Terror* depuis 2001) comme de la politique intérieure (création du *Department of Homeland Security* en 2002). Les luttes écologistes radicales seront écrasées au lendemain du 11 septembre et les militants condamnés à de longues peines de prison grâce à l'arsenal législatif antiterroriste : c'est la campagne contre la *Green Scare*, qui fait écho à la *Red Scare* communiste de l'époque du Maccarthysme. En Allemagne puis en France les actions de blocages de trains revendiquées par le mouvement antinucléaire seront poursuivies comme actes terroristes. Un peu partout dans le monde, les anarchistes devront endurer de telles accusations.

En Italie, le spectre de l'« anarcho-insurrectionnalisme » est ajouté à celui de l'« Islam radical » dans l'album des monstres sanguinaires décidés à semer la terreur dans tout le pays. C'est l'époque des grandes opérations menées par les ROS (branche « politique » du corps des carabinieri) contre de fantomatiques « associations subversives », opérations qui se terminent presque toujours par l'acquiescement de tous les inculpés. Ces procès sans condamnation ne doivent absolument pas être interprétés comme des échecs de la machine antiterroriste. L'antiterrorisme intervient dans une logique de *prévention* de la menace plus que de *répression* d'actes déjà commis. Les procès infinis pour association subversive permettent de surveiller, immobiliser, faire perdre du temps et de l'énergie et n'ont pas forcément pour but d'aboutir à une condamnation des inculpés. Les théoriciens et les acteurs même de l'antiterrorisme le reconnaissent en parlant de *logique proactive*. *Minority Report* n'est plus seulement une œuvre de science-fiction terrifiante, c'est le rêve, l'idéal, le

but que se proposent d'atteindre les gouvernements dans leur lutte contre la subversion.

L'anecdote la plus ironique dans l'histoire des arrestations du 9 décembre : les policiers qui ont perquisitionné l'appartement de Mattia y ont saisi les œuvres complètes de Phillip K. Dick, l'auteur de *Minority Report*, sur ordre des procureurs de Turin. Nous ne pouvons que leur conseiller une lecture attentive de ces livres, entre un procès et l'autre : le monde de cauchemar décrit par Dick est celui que vous construisez, messieurs les procureurs, celui-là même contre lequel luttent les quatre personnes que vous maintenez en détention depuis des mois.

## 2. Portrait du terroriste

### *Un monstre logique*

Comme figure, le terroriste appartient à la famille des monstres. Mais c'est un monstre logique dans sa folie, rationnel dans l'irrationalité. Comme tous les monstres, il s'agit d'un être bifide, ambigu, contradictoire. Ses caractéristiques sont la froideur face à la mort, le primat de l'idéologie sur la vie humaine, le fanatisme, la certitude d'être l'agent de quelque chose qui le dépasse, la main exécutrice d'un *grand autre* (que ce soit la nécessité historique, la volonté divine ou la sauvegarde de la patrie). Tous ces traits furent ceux que l'on prêta d'abord à Robespierre et aux membres du Comité de Salut Public, puis à des générations d'insurgés, qu'ils combattent pour l'indépendance, le socialisme ou simplement pour défendre leur terre.

Le terroriste est le Mal absolu. George W. Bush ne parlait-il pas d'un « axe du Mal » pour justifier sa guerre globale contre le terrorisme ? Quand il est question de terrorisme, la discussion quitte le plan politique pour se placer sur le plan de la morale. Tout débat devient impossible. Se demander pourquoi le « terroriste » agit ainsi serait déjà tenter d'expliquer et donc de pardonner. Le Mal ne s'explique pas, il s'élimine.

Le terroriste est l'Autre par excellence. Aucune discussion, aucune négociation : le terroriste est en-dehors du monde des hommes, au sein duquel les problèmes se résolvent par la parole. Il n'y a aucun rapport possible avec le terrorisme, seulement une hostilité absolue. La seule possibilité est l'élimination physique, l'éloignement pour toujours de la société, ou par l'assassinat (dans le cas de Ben Laden, même le cadavre a été éliminé) ou par la réclusion et l'isolement (option retenue pour les quatre No TAV).

### *Une menace intérieure*

Qualifier quelqu'un de terroriste signifie refuser de lui accorder le statut d'ennemi. Un ennemi, on le reconnaît, à la limite on peut même le

respecter, l'affrontement peut être codifié, encadré par des normes. Contre un ennemi, on fait la guerre. Contre le terroriste, il est question d'opérations de police, parce que toute extériorité lui est niée. L'oxymore « ennemi intérieur » montre bien quel est le statut du terroriste. Les métaphores pour le décrire sont souvent médicales : le cancer, la tumeur, les cellules infectées, en tout cas quelque chose d'interne au corps social et qui le ronge de l'intérieur. Plus rarement on le présente comme un parasite, un agent externe. Il s'agit dans ces cas-là d'évoquer la menace de la cinquième colonne, entre intérieur et extérieur : elle se meut à l'intérieur du corps social, mais au service d'une puissance extérieure (le complot bolchevique, la conspiration sioniste, le jihad islamique...).

Que le terroriste soit devenu la figure politique emblématique de la dernière décennie démontre l'importance du changement intervenu dans le gouvernement du monde. Cette centralité consacre le triomphe de la logique impériale, pour laquelle il n'existe aucun dehors, il n'y a plus d'ennemi, l'Histoire est terminée. L'armée se confond avec la police, parce que la frontière entre l'extérieur et l'intérieur cesse d'exister. La différence entre la guerre et la paix n'a plus cours. La *Guerre contre le Terrorisme* est sans doute la première guerre dans l'histoire des hommes qui entend être dès l'origine, pour reprendre les mots de George W. Bush, « sans frontières et sans fin ». Le droit lui-même, ce pilier de l'époque des Etats modernes, est suspendu. Guantanamo se présente, en toute transparence, comme un espace extra-juridique. Les « terroristes » capturés en Afghanistan, les fameux « ennemis combattants » n'ont été traités ni comme prisonniers de guerre, ni comme sujets de droit. Leur statut est resté indéfini, légitimant ainsi juridiquement la torture, les disparitions et les assassinats. La distinction entre norme et exception a été balayée par l'extension du domaine d'application des lois antiterroristes.

Si nous parlons de logique impériale, c'est pour bien mettre en évidence le fait que le terroriste n'est pas devenu aussi central par hasard, ou juste à cause des attentats contre des civils commis par des militants islamistes au début des années 2000. Le triomphe global du capitalisme a engendré ce monde étrange au sein duquel *tout* est inclus. Cette inclusion universelle s'explique par la forme même du Capital. L'argent, par essence, a pour fonction de tout rendre équivalent. Il abolit les différences qualitatives entre les choses et les dispose toutes sur le même plan, où elle peuvent être

échangées. Tout devient quantifiable, mesurable et au fond indifférent. L'argent ne peut reconnaître la diversité du monde, si ce n'est sous forme comptable, et n'envisage qu'une totalité divisible en ressources, marchandises, coûts et profits. Le Capital *doit* unifier et coloniser tout, la planète entière et l'existence de ses habitants, ouvrir de nouveaux marchés, abolir les distances, supprimer les zones d'ombre. C'est de cette logique inclusive que vient l'impossibilité de fond pour le Capital, et pour son expression politique par excellence, la démocratie, de reconnaître des ennemis. Inclure ou éliminer sont les seules options possibles. « Ou avec nous, ou avec les terroristes » disait Bush en 2001.

### *Quiconque*

Quelle accusation pourrait être plus grave ? Massacrer aveuglément des civils innocents, n'est-ce pas là ce que l'on peut imaginer de pire ? Tous les gouvernements ont bien compris qu'il n'existe pas de meilleur moyen de délégitimer un adversaire. Depuis plus de dix ans, l'accusation de terrorisme est donc appliquée à toutes sortes de formes de résistance. Des islamistes aux activistes écologistes aux Etats-Unis, des Kurdes aux manifestants de la place Taksim en Turquie, des indépendantistes tchéchènes aux Pussy Riot en Russie, la liste est infinie, tellement large que le concept de terrorisme risque à la longue de perdre toute efficacité.

L'idée qui prévaut dans les législations antiterroristes est que tout le monde peut être un terroriste en puissance. Les faits semblent d'ailleurs le confirmer : les jeunes qui se font exploser un peu partout dans le monde sont vraiment *quiconque*. Ils proviennent de diverses classes sociales, certains viennent de pays lointains mais beaucoup sont des *homegrown terrorists*, qui ont grandi dans le pays même où ils commettent leur attentat. L'alarme quant au risque terroriste doit être permanente, la peur qui en dérive doit être quotidienne, les espaces à protéger à l'aide de caméras de surveillance, de policiers et de soldats doivent être partout. Cette omniprésence de la menace peut être articulée plus précisément selon les circonstances. Le profil du terroriste est donc à géométrie variable en fonction du contexte : ce sera un Tchétchène à Moscou, un Arabe dans le métro de Londres, un anarchiste sur une place d'Athènes, un No TAV dans les rues de Turin. Il est ainsi possible de stigmatiser assez facilement des populations ou des mouvements entiers.



Dans le cas des No TAV, l'accusation de terrorisme est un geste très différent par rapport aux vagues de répression précédentes. Il n'est plus question de diviser le mouvement entre une fraction pacifiste, qu'il s'agit d'inclure, et une fraction violente, qu'il s'agit d'isoler. Les déclarations des hommes politiques et des magistrats ont changé. C'est le mouvement dans son entier qui est cette fois attaqué, en tant qu'incubateur, soutien et contexte propice à l'émergence de pratiques terroristes. On reconnaît là la fameuse métaphore de l'eau et des poissons : si les poissons peuvent nager, c'est que l'eau est pour eux un milieu favorable. Le parquet de Turin attaque donc toutes les composantes du mouvement No TAV, des quatre inculpés pour terrorisme à Erri de Luca en passant par Alberto Perino et même Beppe Grillo.

Le gouvernement finit par traiter sa propre population comme une source illimitée de menaces à gérer. Encore une fois, cette tendance ne fait que refléter une évolution plus générale, qui concerne le capitalisme dans son ensemble. Le travail humain est indispensable à la marche du capitalisme, c'est la source même de toute valeur, mais il est en même temps toujours plus remplacé par le Capital, toujours plus superflu. La part de l'humanité qui ne peut plus être absorbée sur le marché du travail, qui est simplement en surnombre, en excès pour ce système, est en constante augmentation. Elle n'est plus considérée comme une ressource à exploiter, mais seulement comme un problème à gérer. La question sociale devient toujours plus une question d'ordre public, une question policière. Les formes du gouvernement accompagnent cette évolution du capitalisme. Les politiques de destruction sociale du gouvernement Renzi comme la décision du parquet de Turin de harceler le mouvement No TAV ne sont pas des problèmes conjoncturels de mauvaise gestion ou d'abus de pouvoir.

Le droit a accompagné l'évolution historique du discours sur le terrorisme. Les définitions du terrorisme sont devenues tellement larges qu'elles peuvent finalement inclure... presque tous les gestes imaginables. Littéralement *tout*. Relisons l'article 270 sexies du code pénal italien, en vertu duquel sont poursuivis Chiara, Claudio, Mattia et Nico :

### 3. L'usage de l'accusation de terrorisme aujourd'hui: l'exemple de l'article 270 sexies du code pénal italien

*Art. 270 sexies du Code Pénal. Conduites à visée terroriste.*

*« Sont considérés à visée terroriste les **conduites** qui, par leur nature ou leur contexte, peuvent causer **un grave préjudice** à un pays ou à une organisation internationale et qui sont accomplies dans le but d'intimider la population ou de **contraindre les pouvoirs publics à accomplir ou s'abstenir d'accomplir quelque acte que ce soit** ou déstabiliser ou détruire les structures politiques fondamentales, constitutionnelles, économiques et sociales d'un pays ou d'une organisation internationale, tout comme les autres conduites définies comme terroristes ou commises avec une visée terroriste par les conventions ou par d'autres normes du droit international qui ont cours en Italie. »*

Trois questions se posent à la lecture de ces lignes :

*Que signifie juger des « conduites » ?*

Le droit moderne se basait sur une fable : la société serait au fond une somme d'individus, sujets responsables de leurs actions. Le droit aurait pour fonction d'indiquer quelles sont les actions autorisées et quelles sont celles qu'il faut interdire en punissant ceux qui ne respectent pas les règles. Il s'agissait d'une fable, basée sur d'épais présupposés idéologiques et utile au maintien d'un certain ordre des choses, une apparence formelle derrière laquelle se dissimulait la brutalité des rapports de force.

Avec les formulations des lois antiterroristes, la fable est remise en question. L'apparence formelle est abandonnée. Le droit cesse d'avoir pour objet des actes précis et inclut des catégories bien plus vagues : les comportements, les conduites, les manières de vivre... Le droit semble presque se nier lui-même et miner ses propres fondations. Les mesures d'exceptions, qui suspendent le droit, laissent transparaître une réalité

brute cachée sous les formules soignées des constitutions et des articles du code pénal : en dernière instance, tout le monde est au fond à la merci de l'arbitraire du gouvernement.

En jugeant non plus seulement des actes précis mais également des conduites générales, l'arsenal antiterroriste peut avoir prise sur une gamme presque infinie de gestes. L'interprétation est suffisamment flexible qu'on a pu y inclure des tags sur un mur, la fabrication d'un fumigène artisanal ou le sabotage d'un chantier pour prendre quelques exemples récents de l'application du délit de terrorisme en Europe.

*Quels sont les critères pour décider si un préjudice est « grave » ?*

Il a déjà été dit et écrit à de nombreuses reprises (encore récemment par Giorgio Agamben dans son article « Cette accusation de terrorisme ») que les formulations vagues, volontairement imprécises et amplement sujettes à interprétation contredisent la logique même de la tradition juridique. Elles renversent complètement la nature du droit, qui doit par essence être le plus précis possible. Les régimes autoritaires, dictatoriaux ou fascistes se sont dotés de lois remplies de ces catégories évidemment politiques, subjectives et extensibles à l'infini. Les codes pénaux démocratiques s'en sont inspirés, les reprenant parfois même telles quelles, en faisant un usage plus subtil mais répondant à la même logique de fond.

La lecture des pièces versées au procès révèle que le « préjudice grave » en question ne concerne pas le compresseur endommagé – il serait ridicule de prétendre que le sort de l'Italie ait été mis en péril du fait de l'incendie d'une simple machine – mais « l'image du pays ». Comment mesurer l'effet de cette action de sabotage sur « l'image » de l'Italie ? Une réponse sera donnée au cours de la parodie de procès, un procès qui serait presque une occasion de divertissement, étant donné son caractère décidément trop grotesque, s'il ne mettait en jeu la liberté de quatre personnes qui risquent plus de vingt ans de prison.

La question du « préjudice d'image » pose le problème de l'interprétation et du caractère subjectif de la mesure du dommage subi. De notre point de vue, le sabotage de mai 2013 n'a fait qu'embellir l'image de l'Italie, qui est apparue comme un pays où existent des gens suffisamment courageux,

généreux et prêts à prendre des risques pour défendre la montagne contre le béton. Se poser le problème de l'image semble presque infantile de la part des parties civiles qui participent au procès. Il s'agit d'institutions variées, des différents corps de police à l'Union Européenne en passant par la République Italienne, qui ont incontestablement pour point commun de souffrir d'une image désastreuse, mais pour des raisons bien différentes de celles invoquées dans ce procès. Il est intéressant de noter que ces institutions, qui invoquent l'existence d'un prétendu risque pour la vie des personnes cette nuit-là, reconnaissent qu'au bout du compte, ce n'est qu'une question d'image. Une logique de cour de récréation semble présider à un procès où il y va de l'existence entière de quatre personnes.

*« Contraindre les pouvoirs publics à accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte » n'est-il pas le but même de toute contestation ?*

Une grève, une manifestation, et même un simple boycott servent précisément à cela : contraindre les pouvoirs publics à faire ou cesser de faire quelque chose. Ironiquement, c'est là même que réside la limite de la simple contestation, qui est encore une forme de dialogue avec les institutions. La contestation peut être un premier pas vers une véritable sécession d'avec toute logique institutionnelle et un point de passage vers l'autonomie, mais elle peut tout aussi bien être absorbée et finir par renforcer l'institution en l'aidant à se transformer.

La formule choisie dans la rédaction de l'article 280 sexies du code pénal italien révèle le véritable visage de la démocratie, son caractère hégémonique, total, sans dehors. Ce que dit au fond cet article, c'est que la démocratie admet une seule procédure de décision, une seule forme d'initiative politique, une seule façon d'exprimer ce que l'on pense : une fois tous les cinq ans, il suffit de glisser un bulletin dans une urne.

Une ruse de l'histoire aura voulu que ces lois soient utilisés contre un mouvement de contestation au moment même où s'élèvent des voix qui exigent précisément la mise en place d'une démocratie totale, une démocratie réelle, une démocratie parfaite, de cauchemar, depuis les places occupées d'Espagne jusqu'aux listes électorales du mouvement *Cinque Stelle*.

Evidemment, l'usage de l'accusation de terrorisme contre tout type de conduite est seulement potentiel, il doit se réaliser suffisamment rarement pour ne pas perdre toute efficacité. Pour pouvoir fonctionner sans créer trop d'indignation au sein de la population qui doit encore croire un peu à la fable de la démocratie et de l'Etat de droit, il faut préparer le terrain de l'opinion avant d'avoir recours à ce type de dispositifs juridiques. Il s'agira donc de construire au préalable des figures monstrueuses, d'identifier des ennemis intérieurs : l'islamiste, le black bloc, le No TAV, en instrumentalisant des faits ou en les inventant purement et simplement pour pouvoir ensuite utiliser l'accusation de terrorisme, y compris en l'absence de toute menace concrète.

# **Conclusion. L'antiterrorisme comme méthode de gouvernement**

La figure du terroriste se trouve dans une situation paradoxale. D'un côté, c'est une figure extrême, c'est l'accusation la plus grave que l'on puisse imaginer, c'est un cas limite. D'un autre côté, comme on l'a vu, le terroriste se situe au centre de l'époque, c'est un spectre qui hante les écrans du monde entier et les discours de tous les gouvernants.

« Le terrorisme » a presque toujours été un élément de discours, du discours non pas du « terroriste » mais de l'antiterrorisme, du discours impérial. Si très peu d'hommes dans l'histoire se sont revendiqués « terroristes », innombrables sont ceux qui ont été accusés de l'être par des pouvoirs qui exploitaient, massacraient et détruisaient la terre. Etre véritablement matérialiste signifie savoir reconnaître la puissance et l'effectivité matérielle du discours, des abstractions réelles, du fond linguistique qui constitue la trame de nos vies. Le discours sur le terrorisme n'est pas aussi périphérique, marginal, extrême qu'il peut sembler l'être à première vue. A y regarder de plus près, il devient toujours plus évident que la figure du terroriste, sa construction et le retour permanent de sa menace se trouvent effectivement au centre de la machine de gouvernement qui prévaut aujourd'hui dans le monde.

*Milan, décembre 2013 – mai 2014*

pour nous écrire : [notavliberi@autistici.org](mailto:notavliberi@autistici.org)

**Pour écrire à Chiara :**

Chiara Zenobi  
Casa Circondariale Rebibbia  
via Bartolo Longo, 92  
00156 Roma

**Pour écrire à Claudio :**

Claudio Alberto  
Casa Circondariale  
Via Arginone, 327  
44122 Ferrara

**Pour écrire à Mattia:**

Mattia Zanotti  
Casa Circondariale di Alessandria  
via Casale San Michele, 50  
15100 Alessandria

**Pour écrire à Nico:**

Niccolò Blasi  
Casa Circondariale di Alessandria  
via Casale San Michele, 50  
15100 Alessandria